



## Cotisation point retraite

Par **micHEL**, le **16/10/2008** à **16:32**

Bonjour,

j'étais gerant d'une sarl familiale non salarié et de ce fait je cotisais a une caisse de regime social indépendant. Cette sarl a etait mise en liquidation et moi j'ai trouvé un emploie en tant que salarié et j'ai donc cotisé par la voie "normale". Hors aujourd'hui la caisse de régime social indépendant me demande de régler un an et demi de cotisation, qui correspond a la durée que le liquidateur a mis pour arreter la sarl.

Est-ce normal de cotiser deux fois pour la meme chose et sur la meme période?

Quels sont les possibles recours pour régler cette situation car mes comptes ont étaient mis en saisie attribution?

Merci d'avance pour vos réponses...